

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Veillaux, Chardin, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, David, Vergnaud, Chesnel, Gillet-Pesson.

Étaient absents : Mme Simon (excusée) – Mme Harel Oger, Mme Sylvestre, M. Morin (excusé) a donné procuration à M. Veillaux

Secrétaire de séance : M. Trémier

Mme le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de rétrocession avec Néotoa
- Avis sur DPU, 11 rue de l'Hermine

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION – BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL – SUBVENTION

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée par voie de presse suivant la publication officielle du 15 juin 2018 pour les travaux de construction d'un bâtiment multifonctionnel, sur la zone de loisirs. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 10 juillet et a analysé les offres le vendredi 20 juillet 2018.

Mme le Maire présente l'analyse et rappelle les règles de la consultation : 60 points pour le prix des prestations et 40 points pour la valeur technique.

À l'issue de ces réunions, la Commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS		ENTREPRISES	Montant € HT
Lot n° 1	Gros œuvre	CFC Constructions	35 618,87 € HT
Lot n° 2	Charpente et murs à ossature bois	VIEL	45 274,98 € HT
Lot n° 3	Couverture et bardage bac acier	VIEL	23 871,53 € HT
Lot n° 4	Menuiseries extérieures aluminium	ANFFRAY LEROUX	11 326,18 € HT
Lot n° 5	Cloisons, Menuiseries intérieures	PLIHON	7 061,00 € HT
Lot n° 6	Plomberie, ventilation	LEFORT	6 717,40 € HT
Lot n° 7	Electricité, courants faibles	LEFORT	10 417,00 € HT
	TRAVAUX HT	Total	140 286,96 € HT

Ces entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention au titre du contrat de partenariat Europe – Région- Pays et toutes autres subventions liées à ce programme.

ZONE DE LOISIRS – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Mme le Maire informe les élus qu'il y a lieu de passer un avenant au marché : « Lot 1 Terrassement Voirie » attribué à l'entreprise SAS PIGEON TP concernant la tranche 3 de la zone de loisirs. Les travaux supplémentaires concernent la voie du parking, le parking et le terrassement du local multifonctionnel.

Un premier estimatif a été chiffré par le maître d'œuvre et doit être affiné par l'entreprise.

D'autre part Mme le Maire précise également qu'elle va faire chiffrer le coût de modification de réseaux afin de rationaliser l'ensemble des réseaux dans le secteur et demander un devis pour l'éclairage du parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de sollicitation de Pigeon TP pour les travaux supplémentaires sur la base du marché existant et approuve la demande d'éclairage et de rationalisation des réseaux.

Les différents avenants et devis seront présentés en septembre.

COMMERCIALISATION DU LOT 33 – LOTISSEMENT LE BOCAGE

Mme le Maire présente l'état d'avancement de la commercialisation des lots « Le Bocage »

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot suivant :

N° du Lot	Superficie	Valeur HT	Montant TTC	Acompte
33	465 m ²	44 175 €	53 010 €	2500 €

- Approuve le compromis de vente et ses annexes
- Approuve le cahier des charges de cession de terrain
- Approuve le montant de l'acompte à régler dans un délai d'un mois à compter de la signature du compromis

- Autorise Mme le Maire, ou à défaut Mme Gestin, à signer toutes les formalités relatives à ces acquisitions.

CONVENTION DE RÉTROCESSION AVEC NEOTOA

Mme le Maire informe les élus que suivant l'arrêté en date du 23 février 2018, l'établissement public « NEOTOA » a reçu l'autorisation de construire 10 pavillons sur un terrain situé sur Gosné, lotissement « Le Bocage » et figurant au cadastre sous les références ZP 120p. Cet arrêté est accordé sous réserve de la prescription suivante :

« Les pointes Sud et Est devront faire l'objet d'une rétrocession à la Commune » (compte tenu de l'implantation du bâtiment sur la parcelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à la signature de la convention, ou en son absence, Mme Gestin.

Un document d'arpentage sera réalisé ultérieurement par un géomètre afin de déterminer la nouvelle numérotation cadastrale ainsi que la superficie exacte à rétrocéder. Les frais seront à la charge de NEOTOA.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « HAPPY COOK »

Mme le Maire rappelle la demande de subvention formulée par l'association « happy Cook » et qui avait fait l'objet d'une demande de précisions complémentaires.

M. Veillaux, délégué à la « vie associative » donne connaissance de toutes ces informations et notamment des statuts de l'association : « L'association a pour objet d'assurer la promotion du centre équestre Earl Cook et de contribuer au développement de ses activités au travers notamment de l'événementiel et en complément des activités gérées par le centre équestre Earl Cook ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 500 € sous réserve de modifier les statuts ayant comme objectif la récolte des fonds pour permettre aux cavaliers de participer aux différents championnats d'équitation.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 11 RUE HERMINE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me TEXIER, notaire Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé : 11 rue Hermine à Gosné, cadastré section n° AB 610 pour une superficie de 97 m² et AB 634 pour une superficie de 99 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS

Écoles – Mme le Maire fait part du remerciement des écoles pour l'activité « l'Orchestre à l'école » pendant ces trois années.

Mme le Maire fait part du changement de direction à l'école privée. A compter du 1^{er} septembre, la direction sera assurée par Justine SIMON.

Environnement – Il est demandé la restitution de l'étude concernant les zones humides (MNIE)

Mme Le Saout fait état du retour positif de la journée « Eco Citoyenne » qui pourra être renouvelée. Quelques points de relance sont à effectuer sur des terrains privés (ronces, sapins...)

Théâtre – Mme Le Cuff fait un rappel de l'opération « Théâtre au Village » qui aura lieu le samedi 25 août 2018, place de l'église.

Chantiers en cours – Deux visites sont programmées sur les programmes en cours :

- Route de Livré : vendredi 31 août à 18h30
- Travaux de la boucherie : mardi 18 septembre à 19h30.■